



Collectif des Syndicats CGT du Crédit Agricole Mutuel Coopératif

27/01/2020

Fédération Nationale du Crédit Agricole
Délégation Fédérale de Négociation
Monsieur Jean Hugues Lombry,
Directeur des Affaires Sociales
48 rue de la Boétie
75 008 PARIS

Objet : NAO 2019/2020
Copie : Madame France Villette, Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources Humaines
Les organisations syndicales représentatives
SNECA-CFE-CGC, SUDCAM, CFDT, FO

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte social toujours plus tendu qui exprime clairement toutes les difficultés à vivre dignement de son travail, ainsi que toutes les difficultés de financement des prestations servies grâce au salaire socialisé, qu'il s'agisse des services hospitaliers ou des pensions de retraite, vous avez le pouvoir d'agir de manière exemplaire en contribuant à régler ces difficultés par votre consentement à mieux partager les richesses produites par notre travail.

Les augmentations collectives de salaire au Crédit Agricole sont très en dessous des attentes et des besoins des salariés. De nombreux salariés sont contraints d'espérer le versement de primes pour parvenir à régler les factures de produits essentiels tels que l'énergie : ce n'est pas acceptable !

Depuis 2 ans, le versement d'une prime dite « de pouvoir d'achat » illustre la conscience que vous avez de l'insuffisance des salaires. Cette prime (moins de 60€ / mois) peut répondre aux moindres besoins des salariés les mieux payés mais elle reste très insuffisante pour tous les autres. Le recours à ce type d'artifice prive aussi la société toute entière des moyens indispensables au fonctionnement de la Sécurité Sociale et des services publics puisque la prime échappe aux cotisations sociales et à l'impôt.

Les salaires conventionnels des emplois au Crédit Agricole restent en dessous des salaires servis par ailleurs dans le domaine bancaire, malgré la revalorisation opérée par le transfert technique de la Rétribution Globale. Ainsi, nombre de jeunes recrues ne font que passer, profitant à la fois d'un processus de formation performant et de quelques augmentations individuelles qui ne les retiennent pas plus que la prime d'intéressement.

Quand les augmentations individuelles, propres à reconnaître une compétence accrue, voire l'expertise, compensent à peine l'inflation des prix, frustration et démotivation s'installent.



Collectif des Syndicats CGT du Crédit Agricole Mutuel Coopératif

27/01/2020

Pourtant depuis des années, les résultats et les bénéfices réalisés au Crédit Agricole sont très élevés malgré le contexte de taux durablement bas, malgré les contraintes réglementaires toujours plus exigeantes, malgré le léger repli du PNB d'activité des Caisses régionales, malgré la concurrence exacerbée.

Monsieur Brassac ne cesse de saluer chaque année les très bons résultats de notre travail.

La CGT dénonce depuis longtemps des augmentations collectives de salaire insignifiantes et des exonérations de cotisations sociales grandissantes, qui constituent une diminution de salaire pour les salariés et un assèchement des moyens au service de la société. Votre refus à nous communiquer le montant des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises de la branche démontre votre difficulté à assumer cette réalité alors que les entreprises de la branche ne sont pas en difficulté financière et que toutes les réformes sociales imposées aux travailleurs le sont au prétexte d'un manque de moyens.

Ainsi le poids des salaires dans la valeur ajoutée, produite par les salariés du Crédit Agricole, a perdu 7 points en 15 ans.

Au Crédit Agricole les moyens financiers ne manquent pas : 1 milliard d'euros, pris dans les bénéfices annuels, permettrait d'augmenter tous les salaires mensuels conventionnels de 600 euros bruts et socialisés et de recruter 15 000 salariés payés aux mêmes salaires. Il resterait, chaque année, plus de 2 milliards de bénéfices, utiles pour renforcer les fonds propres, mieux rémunérer les sociétaires et adopter des politiques tarifaires bienveillantes à l'égard des usagers les plus fragiles.

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires et dans un contexte social qui hurle les difficultés du quotidien de toute une société, le collectif des syndicats CGT du CA vous demande :

- De renoncer à tout ou partie des exonérations de cotisations sociales auxquelles vous pouvez prétendre et de le faire savoir pour provoquer un mouvement patronal exemplaire de restitution des moyens indispensables au maintien de l'Hôpital public et au financement solidaire des retraites, afin que chacun « cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins » dans une société du 21ème siècle capable d'assumer les soins des plus faibles et des plus âgés !
- De réduire le temps de travail de 35 à 32h/semaine afin de restituer aux salariés une part de la productivité gagnée par la digitalisation et ainsi améliorer de manière effective la qualité de vie des salariés : c'est le sens de l'histoire et de la modernité. Vous récolterez en échange un autre gain de productivité, celui que vous constatez déjà auprès des salariés à temps partiels.
- De réaliser 6 500 embauches en CDI pour maintenir la qualité de service auprès des usagers en compensant l'abaissement du temps de travail et en participant à réduire le chômage sur les territoires : cela ne représente que 155 recrutements en moyenne par entité.
- D'augmenter la grille de salaires de manière significative pour permettre à chacun de vivre dignement de son travail en proposant des salaires attractifs sur le marché :
 - o les RCE de Niveau A à F : 450 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau G : 350 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau H : 200 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau I : 150 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau J : 50 € brut mensuel



Collectif des Syndicats CGT du Crédit Agricole Mutuel Coopératif

27/01/2020

Le Crédit Agricole peut devenir l'employeur préféré de la place et apparaitre utile, chaque jour, sur ses territoires : il doit y concéder quelques moyens ! La branche Crédit Agricole doit démontrer sa vitalité et sa modernité, ces mesures donneraient aussi quelques espoirs d'avenir à la MSA.

Personne ne trouvera le bonheur au sein d'une société fracturée par les inégalités, une société où la santé publique n'est plus garantie. Aucune entreprise ne travaillera sereinement dans une société secouée par la revendication permanente. A l'heure où le partage des richesses devient une exigence plus forte, une entreprise mutualiste se doit d'être exemplaire et démontrer que son modèle, si particulier, est un modèle moderne et d'avenir, sans perdre de vue que si l'activité fait l'emploi, l'emploi et la juste rémunération font l'activité.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Cordialement,
Coralie Ghirardi
Pour l'UNECCA CGT